PROCÈS-VERBAL

Comité d'administration

11 OCTOBRE 2021

Sigeif

SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

SÉANCE DU COMITÉ DU 11 OCTOBRE 2021

_____

PROCÈS-VERBAL

_____

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre à quinze heures, les membres du Comité d'administration du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France se sont réunis au nombre de cent un au Centre de Conférences CAPITAL 8 - 32, rue de Monceau à Paris 8eme, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Guillet, Président, ayant été régulièrement et individuellement convoqués par le Président du Syndicat, le quatre octobre deux mille vingt et un.

Avec l'ordre du jour suivant :

Affaire n° 1 : Questions d'actualité.

Affaire n° 2 : Approbation du procès-verbal du Comité d'administration du 28 juin 2021.

Affaire n° 3 : Budget supplémentaire de l'exercice 2021.

Affaire n° 4 : Répartition de la redevance R2 pour 2021.

Affaire n° 5 : Cession par le Sigeif d'actions de la SAS « ferme solaire de Marcoussis ».

Affaire n° 6 : Coopération décentralisée, programmes à Madagascar (CODEGAZ) et au Tchad (SEVES).

Affaire n° 7 : Élections :

a. d'un membre suppléant à la Commission d'appel d'offres,
b. d'un membre à la commission Transports et mobilité durable,
c. d'un membre au titre de la compétence électricité à la commission consultative des services publics locaux.

Affaire n° 8 : Affaires de personnel :

a. Modifications apportées au tableau des effectifs et création de poste.
b. Modifications des conditions du télétravail au Sigeif.

Affaire n° 9 : Sem Sigeif Mobilités - Rapport annuel des administrateurs.

Affaire n°10 : Convention « ACTEE Merisier » avec la FNCCR sur l'efficacité énergétique des bâtiments scolaires.

Affaire n°11 : Rapport au Comité : décisions prises par le Président en vertu de la délégation octroyée par le Comité d'administration.

.../...

Étaient présents :

Mme LEMMET (Antony), MM. CUBEAU (Attainville), BOUGHALEM (Ballainvilliers et C.A. Paris-Saclay), BONTEMPS (Belloy-en-France), DEMASSIET (Bois-d'Arcy), Mmes MARIAUD (Bois-Colombes), BAUMONT (Boissy-Saint-Léger), MM. CAMARA (Bondy), BONNET (Bonneuil-en-France), TESSÉ (Bouffémont), Mme BELLIARD (Boulogne-Billancourt), MM. NICOLAS (Bourg-la-Reine), VALENTIN (Carrières-sur-Seine), LEJEUNE (La Celle Saint-Cloud), YORO (Champlan et C.A. Paris-Saclay), Mme MAGNE (Charenton-le-Pont), FEUGÈRE (Chatenay-Malabry), FERRÉ (Châtillon), GRZECZKOWICZ (Chatou), GUILLET (Chaville), COUTURIER (Chelles), DELLA-MUSSIA (Chennevières-sur-Marne), ROSPINI CLERICI (Le chesnay-Rocquencourt), DELIANCOURT (Chilly-Mazarin), CRESPI (Clamart), Mme TRICARD (Colombes), MM. CÉSARI (Courbevoie), SOILIHI (La Courneuve), DUFEU (Créteil), Mmes BRINGER (Deuil-la-Barre), MELICA (Dugny), MM. JOLY (Enghien-les-Bains), GAUVRY (Épinay-sous-Sénart), KASSAMALY (Épinay-sur-Seine), ALLY (Grand Orly Seine Bièvre - Morangis), LEDEUR (Ermont), AUZANNET (Fontenay-en-Parisis), SANSON (Fontenay-le-Fleury), CORNELIS (Fontenay-sous-Bois), Mmes CHAVANON (Fresnes), BODIN (Garches), MM. AUBERT (L'Haÿ-les-Roses), PRIVE (Igny), Mmes DELBOSQ (L'Île-Saint-Denis), M. OTTAVI (Joinville-le-Pont), Mme FOURCADE (Le Kremlin-Bicêtre), DESCHIENS (Levallois-Perret), DELAGNEAU (Longjumeau et C.A. Paris-Saclay), Mme BOUY (Louvres), MM. HERBILLON (Maisons-Alfort), KOPELIANSKIS (Maisons-Laffitte), VERNANT (Malakoff), THOMAS (Marcoussis et C.A. Paris-Saclay), Mme VILLE-VALLEE (Margency), MM. D'ALLEMAGNE (Marnes-la-Coquette), SCHEUER (Meudon), DARAGON (Mitry-Mory), Mmes DUDEK (Montfermeil), BENATTAR (Montmagny), RABIER (Montrouge), LACOT (Nanterre), MM. SCHINDLER (Neuilly-sur-Seine), FOURNES (Nozay et C.A. Paris-Saclay), CHAZAN (Orsay etC.A. Paris-Saclay), Mme LEHEMBRE (Pantin), MM. CARBONNELLE (Pavillons-sous-Bois), FOISY (Le Plessis-Robinson), PERCHAT (Puiseux-en-France), Mme CECCALDI-RAYNAUD (Puteaux), MM. BELOT (Le Raincy), ELFASSY (Romainville), LANGLOIS D'ESTAINTOT (Rueil-Malmaison), LEROY (Rungis), MONNET (Saint-Denis), BRIQUET (Saint-Gratien), PICHERY (Saint-Martin-du-Tertre), CIPRIANO (Saint-Maur-des-Fossés), ARCHAMBAULT (Saint-Maurice), ISNARD (Sceaux), FORTIN (Sèvres), GAUDUCHEAU (Vanves), TESTU (Vélizy-Villacoublay), DELORT (Verrières-le-Buisson et C.A. Paris-Saclay), Mme SCHMIT (Versailles), MM. CHEVALIER (Ville-d'Avray), FANTOU (Villebon-sur-Yvette et C.A. Paris-Saclay), FITAMANT (Villemomble), RARCHAERT (Villeneuve-la-Garenne), BEAUDEAU (Villepinte), Mme HERMANN (Viroflay), M. TOULY (Wissous et C.A. Paris-Saclay).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, conformément aux articles L.2121-17, L.2121-20, L.2121-21, L. 5212-1 et L.521-2 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés :

M. HADJI-GAVRIL, délégué titulaire d'Aubervilliers - M. KADI, délégué titulaire de Bonneuil-sur-Marne - Mme FALGUEYRAC, déléguée titulaire de Boussy-Saint-Antoine - M. PETIOT, délégué titulaire de Cachan - M. PHILIPPON, délégué titulaire de Chelles - M. JORIO, délégué titulaire du Chesnay-Rocquencourt - MM. RENAULT et DEUDON, délégués titulaire et suppléant de Clichy-la-Garenne - M. MARTINET et Mme SILBERMANN, délégués titulaire et suppléante de Gagny - M. JUVIN, délégué titulaire de La Garenne-Colombes - Mme DE PAMPELONNE, déléguée titulaire de Grand Paris Seine Ouest - Mme BONNIER, déléguée suppléante d'Issy-les-Moulineaux - M. PECQUEUX et Mme HALLAF-ISAMBERT, délégués titulaire et suppléante d'Ivry-sur-Seine - M. GIRAUD, délégué titulaire de Montesson - MM. GERBIER et LE COROLLER, délégués titulaire et suppléant de Noisy-le-Sec - M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains - M. LAÏDI, délégué titulaire de Suresnes - M. PRÉEL et Mme BLOCH, délégués titulaire et suppléante de Vaucresson - M. THÉVENOT, délégué

titulaire de Vélizy-Villacoublay - M. AUGUSTE, délégué titulaire de Villiers-le-Bel -

Ont donné pouvoir :

- Mme FALGUEYRAC, déléguée titulaire de Boussy-Saint-Antoine, à M. GAUVRY, délégué titulaire d'Épinay-sous-Sénart -
- M. JUVIN, délégué titulaire de La Garenne-Colombes, à Mme CECCALDI-RAYNAUD, déléguée titulaire de Puteaux -
- M. GERBIER, délégué titulaire de Noisy-le-Sec, à M. ELFASSY, délégué titulaire de Romainville -
- M. ALI KHODJA, délégué titulaire de Stains, à M. GUILLET, délégué titulaire de Chaville -
- M. LAÏDI, délégué titulaire de Suresnes, à M. GAUDUCHEAU, délégué titulaire de Vanves -

La séance est ouverte à 15 heures et **M. le président Guillet** remercie les membres du Comité d'administration de leur présence. Pour sa part, il précise qu'il est heureux de retrouver les délégués réunis en présentiel, ce mode de fonctionnement étant plus agréable. Il poursuit en rappelant que le 14 octobre prochain, les élus des collectivités adhérentes au Sigeif sont invités à participer à la journée d'information sur le thème du « défi climatique » qui se déroulera à Chateauform'City à Paris 7eme. Par ailleurs, **M. le président Guillet** informe que le Sigeif a inauguré la ferme solaire de Marcoussis, le 4 octobre, en présence de Mme Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, de Mme Catherine MacGregor, directrice générale d'Engie et de M. Olivier Thomas, maire de Marcoussis, qu'il remercie en particulier pour son accueil. Ce moment fut un témoignage de toutes les actions qui sont menées par le Sigeif dans le cadre de la transition écologique.

À l'unanimité, a été élu comme secrétaire de séance, M. Olivier Thomas, 1er vice-président, délégué titulaire de Marcoussis.

Affaire n° 1 - Questions d'actualité
Rapporteur : M. le président Guillet

✓ ***Comité stratégique concession gaz (renégociation du contrat)***

M. le président Guillet rappelle que la renégociation du contrat de distribution publique de gaz a été lancée le 1er septembre dernier à l'occasion d'un comité stratégique qui se réunira, à nouveau, les 10 novembre et 13 janvier prochains, et davantage si nécessaire. L'objectif est d'aboutir à la signature du contrat courant d'année 2022, au premier semestre si tout va bien. À ce titre, il remercie M. Bernard Gauducheau, vice-président, qui a pour délégation la concession gaz, de veiller attentivement à la préservation des intérêts du Syndicat et de ses collectivités adhérentes, dans ce domaine.

Le contrat de concession s'appuiera sur le modèle national en cours de finalisation avec la FNCCR et France Urbaine. Il devra avoir, plus que d'autres, une « coloration » locale et être exemplaire compte tenu de son importance ; le Sigeif étant la plus grande concession de France.

L'ambition du Syndicat est de faire du réseau de gaz :

- un réseau fiable (excellence opérationnelle, réseau intelligent…),
- un réseau attractif pour les clients et les gaz renouvelables (sobriété et efficacité énergétique, intégration des énergies renouvelables…),
- un réseau sûr (politique de sécurité industrielle, résilience aux aléas climatiques…),

intégrant la transition énergétique pour un territoire neutre en carbone.

Le Syndicat souhaite développer un volet ambitieux de transition écologique avec :

- le développement des *gaz verts* (1ère et 2ème générations) et de l'hydrogène,
- le développement de la mobilité au bio-GNV (terrestre, fluviale…),
- des modalités d'intervention pour renforcer la sobriété énergétique,

des actions transverses pour un ancrage local fort : la donnée, l'innovation, la lutte contre la précarité énergétique, etc.

✓ ***Prix du gaz : répercussions sur le groupement de commandes***

Les augmentations du prix du gaz constatées ces dernières semaines s'explique par des considérations géopolitiques qui échappent au Syndicat. Le Sigeif suit, néanmoins, l'évolution avec intérêt et vigilance compte tenu du groupement d'achat qu'il pilote pour le compte de 475 communes et établissements d'Île-de-France, et qui sera renouvelé début 2022.

Ceux-ci ne seront potentiellement impactés par cette hausse que dans leur budget 2023, le gaz ayant été acheté par le Sigeif pour 2021 et 2022, alors que son prix était bas, à 16,10 euros par MWh. Cela dit, s'il est aisé d'expliquer le niveau des prix aujourd'hui, il est très difficile d'identifier sa trajectoire dans les mois qui viennent.

Une attention sera portée dans les prochains mois également sur les consommations des stations GNV, le prix à la pompe ayant, lui aussi, très fortement augmenté.

✓ ***Commission consultative de l'Énergie de la Métropole du Grand Paris (MGP)***

Cette commission créée par un amendement parlementaire à la loi NOTRe, a été réunie, pour la première fois, le 30 septembre dernier. Elle était attendue depuis quatre ans alors que la loi prévoit une réunion annuelle. Elle sera chargée « d'examiner » le schéma directeur des énergies établi par la MGP.

Le Sigeif a profité de l'occasion pour signifier ses points de vigilance, notamment quant à l'opposabilité d'un tel schéma, la tentation étant grande pour la MGP - contre l'esprit de la loi - de faire de ce texte un texte prescriptif.

À ce stade, seul un diagnostic a été partagé. Le schéma proprement dit sera élaboré à l'issue de la réunion de pas moins de quinze ateliers, d'ici le début 2022, pour une première présentation du schéma à la mi-2022 et un arrêté définitif en fin d'année.

✓ ***Exposé des pistes de partenariat avec le Sigidurs et la Semardel***

Fort du bon partenariat établi avec le Syctom, le Sigeif s'est rapproché du Sigidurs, Syndicat de collecte et de traitement d'ordures ménagères, principalement établi dans le Val-d'Oise et avec lequel il partage une dizaine de communes, ainsi que du Siredom, via sa filiale, la Semardel, pour porter deux projets d'avenir.

Le partenariat avec le Sigidurs consiste, pour le moment, au lancement d'une étude sur la production d'hydrogène à partir de l'usine d'incinération exploitée par le Sigidurs à Sarcelles.

Le partenariat avec la Semardel porte, quant à lui, sur un projet de pyro-gazéification, procédé de production de *gaz vert*. Le Sigeif pourrait prendre part à un projet de 12 millions d'euros à horizon 2024, sous réserve :

- de la finalisation d'un tour de table qui associerait le Conseil départemental de l'Essonne, la Banque des territoires, Remondis, la Semardel et le Sigeif,
- également de la qualité des combustibles solides de récupération (CSR), en cours d'études,
- et, enfin, d'études juridiques.

Ces deux partenariats inscrivent un peu plus le Syndicat comme un acteur incontournable de l'énergie en Île-de-France.

✓ ***Exposé de la décision de la Commission européenne de fin août 2021 sur l'énergie photovoltaïque et ses répercussions sur les subventions régionales***

La commission européenne a validé, le 27 août dernier, le dispositif de garantie d'achat pour les installations photovoltaïques inférieures à 500 kWc.

Cette décision attendue se traduit, malheureusement, par la prise d'un arrêté, en date du 8 octobre, qui décide que «l*e producteur ne peut pas cumuler pour une même installation les primes et tarifs prévus à l'article 8 avec un autre soutien public financier à la production d'électricité, provenant d'un régime d'aides local, régional, national ou de l'Union européenne.*»

Autrement dit, les projets photovoltaïques menés par le Sigeif sur les toitures des bâtiments publics de ses communes adhérentes - de même que les projets citoyens qui se multiplient - ne pourront plus bénéficier de l'aide régionale à hauteur de 50 % et sont donc, *a priori* remis en cause. Une curieuse façon de promouvoir les énergies renouvelables.

Des discussions sont d'ores et déjà engagées avec les services de la Région, toujours favorables au soutien de telles initiatives, pour étudier comment les accompagner à l'avenir.

Une tribune est en cours de rédaction pour convaincre le Gouvernement de résoudre cette problématique nouvelle. À ce titre, M. Michel Herbillon, membre du Bureau du Sigeif et Député du Val-de-Marne s'est également proposé de l'interpeller sur cette question à l'Assemblée. Une même démarche est initiée au Sénat.

✓ ***Compte-rendu du partenariat engagé avec la ville de Maisons-Alfort***

Début septembre, en présence de Mme Marie-France Parmain, maire de Maisons-Alfort, de M. Olivier Capitanio, premier maire adjoint, président du Conseil départemental du Val-de-Marne et de M. Michel Herbillon, député du Val-de-Marne, le Sigeif a accepté d'accompagner la ville de Maisons-Alfort dans son ambitieux projet de ferme solaire urbaine.

66 000 m² de toitures au moins sont à la disposition d'un opérateur que le Syndicat sera appelé à choisir à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt qu'il conduira, et d'études de faisabilité qu'il financera. Il pourrait s'y associer au sein d'une société de projet si cette solution était proposée par les candidats.

✓ ***Exposé du dossier Grand Orly Seine-Bièvre (GOSB). Compte-rendu du rendez-vous du 6 septembre avec le Préfet de la région d'Île-de-France***

Un rendez-vous avec le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, le 6 septembre dernier, a sans doute permis de solutionner ce dossier complexe qui bloquait un dossier connexe, celui des adhésions des communes d'Ormesson-sur-Marne, de Bièvres, et des Loges-en-Josas.

L'arrêté interpréfectoral relatif aux adhésions de ces trois communes a été signé vendredi dernier. Il est publié aujourd'hui ou demain. Le Sigeif passera donc à 189 collectivités adhérentes. De ce point de vue, la rencontre avec le préfet est très positive.

Sur le dossier GOSB proprement dit, un courrier du préfet est attendu dans les dix jours : il devrait permettre au Syndicat de sécuriser la participation des villes de ce territoire à ces délibérations et les interventions du Syndicat sur le terrain.

En avril dernier, à la suite de la délibération du Sigeif reprenant celle de l'EPT, la préfecture a informé le Syndicat que la délibération par laquelle l'EPT a fait jouer le mécanisme de représentation/substitution n'était pas fondée en droit. Ainsi donc, il n'appartenait pas à l'EPT de désigner les représentants au Sigeif (mais également ceux au SMOYS, au Sipperec…), l'établissement n'ayant pas la compétence gaz/électricité faute de l'avoir décidé dans les temps.

Le préfet pourrait inviter les quatorze communes concernées à délibérer pour ré-adhérer au Sigeif.

M. Touly (Wissous) précise que sur vingt-cinq communes réunies au sein de l'EPT Grand Orly Seine-Bièvre, neuf n'ont pas ré-adhéré au Sedif. Par conséquent, il demande quelle est la répercussion de cette démarche pour les collectivités qui restent adhérentes et celles qui sortent.

M. le président Guillet répond que la situation est différente puisqu'il s'agit du domaine public de l'eau et que d'un point de vue juridique la loi ne l'interdit pas. Dans le cas présent, le Sigeif va engager ses communes concernées à ré-adhérer au sein du Syndicat.
Concerné par cette situation, le Sipperec a été aussi alerté compte tenu que la plupart des communes adhérentes à Grand Orly Seine-Bièvre, notamment celles du Val-de-Marne, sont adhérentes au Sipperec pour la compétence électricité.

M. le président Guillet souligne qu'il s'agit là en effet d'un risque virtuel ; toutes les communes adhérentes à Grand Orly Seine-Bièvre le sont également au Sigeif pour la compétence gaz. L'important pour le Sigeif est de pouvoir continuer à fonctionner dans un principe de sécurité juridique. **M. le président Guillet** compte sur les délégués concernés pour garder le contact avec le Syndicat, si nécessaire. Après réception du courrier de la préfecture, une réunion sera éventuellement organisée avec les communes appartenant à Grand Orly Seine-Bièvre afin de faire le point sur ce dossier.

Il n'y a pas d'autres observations.

Affaire n° 2 - Approbation du procès-verbal du Comité d'administration du 28 juin 2021
Rapporteur : M. le président Guillet

M. le président Guillet propose aux délégués d'approuver le procès-verbal du Comité d'administration du 28 juin 2021 pour lequel aucune observation n'a été enregistrée jusqu'à présent.

Il n'y a pas d'observations.

Le procès-verbal est approuvé, à l'unanimité.

Affaire n° 6 - Examen et vote du budget supplémentaire 2021
Rapporteur : M. le président Guillet

Le budget supplémentaire 2021 s'élève en dépenses et en recettes à 18,6 millions d'euros dont 3,5 millions d'euros pour la section de fonctionnement et 15,1 millions d'euros pour la section d'investissement.

Il s'ajoute au budget primitif, voté le 8 février 2021, qui s'élevait en dépenses et en recettes à 48,5 millions d'euros, dont 32,1 millions d'euros, pour la section de fonctionnement, et à 16,4 millions d'euros, pour la section d'investissement (délibération n° 21-02 du 8 février 2021).

Soit un total de 67,1 millions d'euros, dont 35,6 millions d'euros, pour la section de fonctionnement (+ 6 % par rapport à 2020), et 31,5 millions d'euros, pour la section d'investissement (+ 74 % par rapport à 2020).

Le présent budget est voté avec la reprise des excédents et des restes à réaliser figurant au compte administratif de l'exercice 2020 (conformément à la délibération n° 21-14 du 28 juin 2021).

Section de fonctionnement :

Le budget de fonctionnement comporte des dépenses supplémentaires de 78 000,00 €, décomposées comme suit :

- + 30 k€, sont ajoutés pour l'alimentation en électricité des bornes IRVE (60612),
- + 30 k€, pour des insertions dans des supports de presse nationale pour valoriser le réseau de bornes du Sigeif (6231),
- + 21 ,5 k€, pour les besoins en formation des agents et pallier les annulations des formations par le CNFPT, pour certaines revêtant un caractère obligatoire. Des formations sur des logiciels métiers sont également à prévoir (6184),
- + 1,5 k€, pour la réalisation des constats des déclarations préalables à l'occasion des travaux de pose de panneaux photovoltaïques (6226),
- - 5 k€, à soustraire pour les manifestations organisées par le groupement de commandes gaz (6257).

Il est procédé à un virement vers la section d'investissement de 3 394 712, 45 euros.

Soit un montant total de dépenses de fonctionnement 3 472 712, 45 euros.

Les recettes de fonctionnement sont à ajuster comme suit :

- 3 539 748,61 euros d'excédent antérieur reporté. Il s'agit de la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2020, approuvé lors du vote du compte administratif, le 28 juin dernier,

- 244 041 k€ (7572) de redevances d'électricité sur les appuis communs versées par les opérateurs de téléphonie, non inscrites au budget primitif,

- - 30 k€ (7088) de recettes d'exploitation pour les IRVE.

Des réajustements sont réalisés à la suite de la tenue des commissions de suivi des concessions :

- 60,3 k€ (7572) au titre de la redevance R1 électricité,

- - 311,4 k€ (7573) au titre de la redevance R2 électricité soumise à TVA,

- - 30 k€ (7571) de recettes d'exploitation R1 gaz.

Soit un montant total de recettes de fonctionnement de : 3 472 712, 45 euros.

Section d'investissement :

5 909 285,23 euros correspondant à l'excédent d'investissement et 1 627 289, 72 euros affecté au compte 1068 sont inscrits en recettes d'investissement. Il s'agit de la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2020, approuvé lors du vote du compte administratif, le 28 juin dernier.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 15 141 287,40 euros.

Outre les restes à réaliser de l'exercice 2020 pour 6 147 684,02 euros qui sont financés par l'excédent d'investissement 2020 et par la capitalisation d'une partie de l'excédent de fonctionnement du même exercice, le solde des propositions de dépenses d'investissement s'établit à 8 993 603,38 euros.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement :

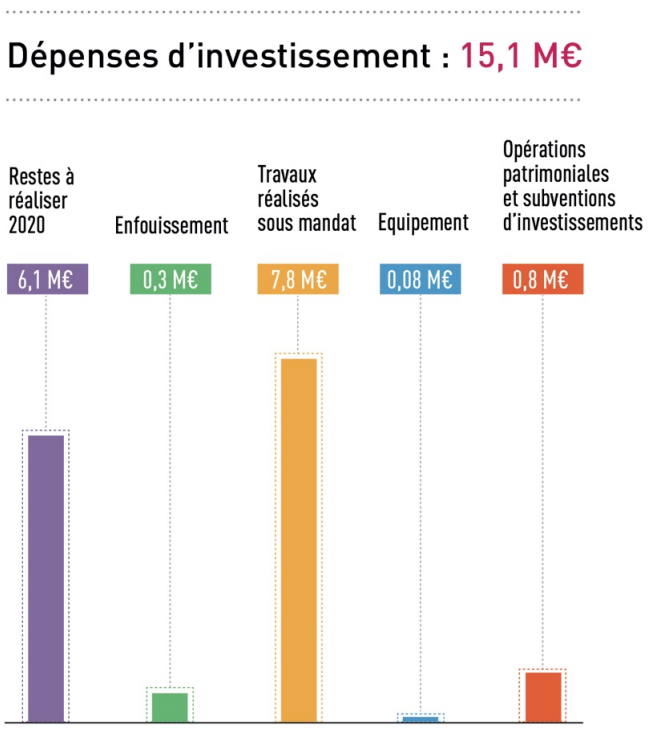

- Les restes à réaliser 2020 pour un montant de 6,148 millions d'euros sont les suivants :

  - travaux d'enfouissement des réseaux électriques : 2 800 114,01 euros (compte : 2315),
  - travaux d'enfouissement, opération pour compte de tiers: 1 168 337,50 euros (compte : 4581),
  - travaux pour la rénovation des locaux du Sigeif : 15 710,94 euros (compte : 2315),
  - travaux pour les IRVE : 853 599,11 euros (compte : 2315),
  - travaux pour le photovoltaïque : 273 265,77 euros (compte : 2315),
  - participation du Sigeif dans le capital de la ferme solaire de Marcoussis : 550 000,00 euros (compte : 261),
  - subventions aux communes : 353 794,45 euros (compte : 2041482),
  - coopération décentralisée : 118 648,00 euros (compte : 20421),
  - équipement du Sigeif (logiciels, bureautique et informatique) : 5 133,60 euros (compte : 2051),
  - équipement du Sigeif (mobiliers) : 9 080,64 euros (compte : 2184).

- 7, 8 millions d'euros sont inscrits au chapitre 45 en dépenses et 9 millions en recettes financières pour comptabiliser les travaux d'enfouissement réalisés par le Sigeif sous mandat de ses communes membres, ce qui porte le budget dédié à ces opérations à 12 millions d'euros en dépenses et en recettes.
  Le Sigeif réalise des travaux d'enfouissement hors réseaux basse tension pour les communes au titre d'une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire. Depuis 2020, un système d'avances permet au Sigeif de se substituer à elles pour le règlement de ces travaux, ce qui raccourcit les délais de paiement des entreprises et fluidifie les relations avec le maître d'œuvre. Il s'agit de la première année de plein exercice de ce nouveau dispositif d'avances financières. Par ailleurs, une hausse des sollicitations

des communes, liée en grande partie au plan de relance pour réaliser les opérations d'enfouissement expliquent l'augmentation des montants à budgéter qui avait été sous-estimée lors du budget primitif.

- 451 k€ (compte 13248), nouvellement inscrits pour permettre d'ajuster la comptabilisation des avances accordées par les communes au Syndicat dans le cadre des travaux d'enfouissement.

- 350 k€ (inscrits aux comptes 2762, en dépenses et en recettes, et au compte 2188 en recettes) - Ajustement du montant global inscrit au budget primitif correspondant à la participation d'Enedis aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques.

- 280 k€ (compte 2315), ont été ajoutés au chapitre 23 pour les travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité basse tension.

- Équipement du Sigeif : 33 k€ (compte 2315) sont affectés à des travaux dans les locaux du Sigeif et permettront d'améliorer la climatisation et l'insonorisation de bureaux du bâtiment. Des travaux de menuiserie sont également prévus pour créer ou améliorer des espaces de rangement. 28 k€ (compte 2183) permettront d'acquérir un nouveau serveur et 20 k€ (2051) seront dédiés à l'acquisition de nouvelles badgeuses et d'une extension du logiciel des ressources humaines.

Soit un montant total de dépenses de d'investissement de : 15 141 287, 40 euros.

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

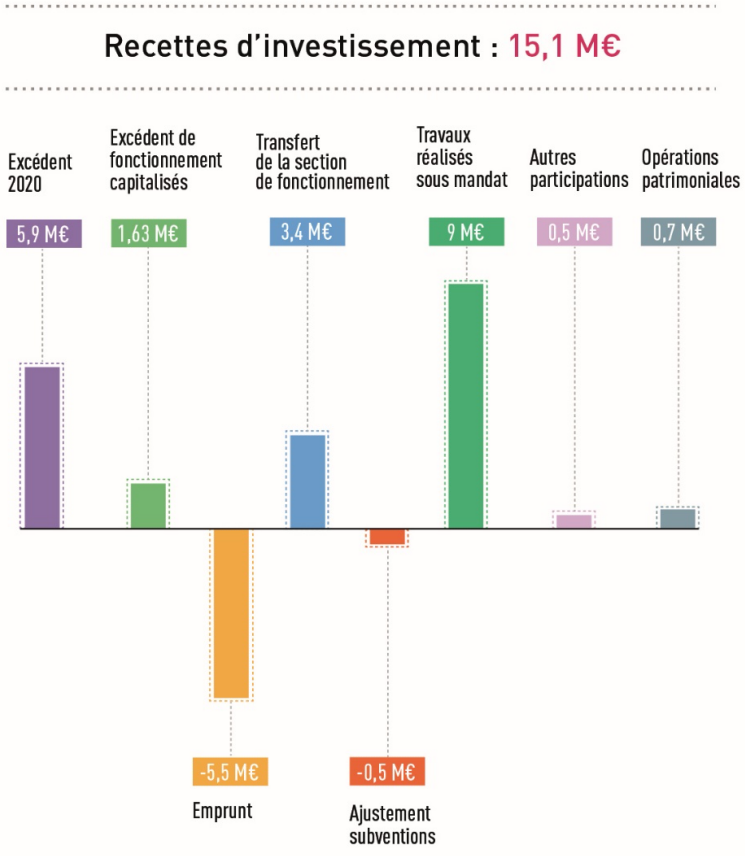

1. Excédent de 2020 reporté (délibération n° 21-14 du 28 juin 2021) : + 5,9 millions d'euros (compte 001).

2. Excédents de fonctionnement capitalisés (délibération n° 21-14 du 28 juin 2021) : + 1,63 million d'euros (compte 1068).

3. Transferts de la section de fonctionnement vers la section d'investissement : + 3,4 millions d'euros (compte 021).

4. Recettes financières : (voir dépenses d'investissements §2) : + 9 millions d'euros (compte 4582).

5. Participation des collectivités aux travaux d'enfouissement : + 460 k€ (compte 13248).

6. Participation de la communauté d'agglomération Paris-Saclay - projet ferme solaire : + 50 k€ (compte 024).

7. Opérations patrimoniales au sein de la section d'investissement (voir dépenses d'investissements §4) : 700 k€ (350 k€ en 2188 et 350 k€ en 2762).

8. Suppression de l'emprunt inscrit au budget primitif : - 5,5 millions d'euros (compte 1641)

9. Ajustement de subventions : - 500 k€ (compte 1312).

Soit un montant total de recettes d'investissement de : 15 141 287, 40 euros.

Il n'y a pas d'observations.

La délibération approuvant le budget supplémentaire de l'exercice 2021 est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 4 - Répartition de la redevance R2 pour 2021
Rapporteur : M. Delort, 12ème vice-président

Il s'agit dans cette affaire d'approuver la répartition de la redevance R2 dite d'investissement pour le compte des communes adhérentes en électricité qui ont présenté au Syndicat leurs investissements mandatés en 2019 portant sur les travaux liés à l'éclairage public (terme I du nouveau contrat, en remplacement du terme E), depuis l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions du contrat 2019.

Après analyse et concertation entre les services du Sigeif et ceux d'Enedis, le montant de la redevance R2 pour l'année 2021 a été arrêté, lors de la commission de suivi du cahier des charges du 15 juin dernier, à 2 788 607,50 euros.

Cette redevance perçue par le Syndicat, sera reversée aux collectivités maîtres d'ouvrage selon la répartition définie dans le tableau annexé à la délibération qui est soumise aux délégués.

Il n'y a pas d'observations.

Les délégués des collectivités adhérentes à la compétence électricité ne prennent pas part au vote.

La délibération correspondante est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 5 - Cession par le Sigeif d'actions de la SAS ferme solaire de Marcoussis
Rapporteur : Mme Lehembre, 11ème vice-présidente

Mme Lehembre rappelle que le projet de la ferme solaire de Marcoussis a été porté depuis l'origine par une société de projet dont les deux actionnaires étaient jusqu'au printemps 2021, la société ENGIE Green, à hauteur de 80 %, et le Sigeif, à hauteur de 20 %.

La campagne de financement participatif qui s'est déroulée avec succès en début d'année a permis de faire entrer 424 investisseurs particuliers au capital de la société, à la même hauteur que le Syndicat, soit 20 % des fonds propres, via la société Colvert. La part d'ENGIE Green a alors été ramenée à 60 %.

Dès lors, l'actionnariat se répartit ainsi :

- total des actions : 6 565 665 actions (100 %),
- ENGIE Green France : 3 939 399 actions (60 %),
- Sigeif : 1 313 133 actions (20 %),
- Colvert : 1 313 133 actions (20 %).

La récente mise en service industrielle de la ferme solaire permet au Sigeif de revendre, aujourd'hui, une partie de ses actions à des collectivités publiques conformément à l'article 8.2.1 du Pacte d'actionnaires relatif aux transferts libres.

La commune de Marcoussis a délibéré le 1er juillet 2021 pour acquérir 150 000 actions pour un montant de 150 000 euros. La communauté d'agglomération Paris-Saclay délibérera dans le même sens, le 13 octobre prochain, pour acquérir 50 000 actions pour un montant de 50 000 euros.

Il est proposé que le Sigeif revende à chacune des collectivités intéressées la part d'actions qu'elle sollicite, le Syndicat entendant rester, avec 1 113 133 actions, le partenaire public de référence de cette réalisation emblématique.

Mme Lehembre propose aux délégués d'approuver la vente par le Syndicat de :

- 50 000 actions, pour un montant de 50 000 euros, à la communauté d'agglomération Paris -Saclay ;
- 150 000 actions, pour un montant de 150 000 euros à la commune de Marcoussis.

Mme Lehembre signale que, par rapport aux projets joints au dossier, un ajout mineur a été porté aux délibérations concernant la référence à l'autorisation bancaire, qui déclenchera la cession d'actions.

Il n'y a pas d'observations.

Les délégués de la communauté d'agglomération Paris-Saclay et le délégué de Marcoussis ne prennent pas part au vote.

Les délibérations correspondantes sont respectivement adoptées, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 6 - Coopération décentralisée
Rapporteur : M. Herbillon, membre du Bureau

M. Herbillon présente aux délégués deux nouveaux programmes examinés par la commission de coopération décentralisée, réunie en septembre.

Le premier est porté par l'association CODEGAZ qui se propose de poursuivre le déploiement de biodigesteurs domestiques à Madagascar, dans la région des Hautes terres.

M. Herbillon rappelle que le Sigeif a déjà soutenu des actions de ce type qui ont bénéficié à une cinquantaine de foyers.

Le biogaz produit est utilisé pour la cuisson en remplacement du bois et ducharbon de bois abondamment utilisés dans l'île et source, entre autres, de déforestation et de maladies en raison des fumées nocives dans les habitats.

Le biogaz constitue une réponse aux besoins en énergie quotidienne, respectueuse de l'environnement, et renforçant de surcroît la sécurité alimentaire grâce au digestat servant de fertilisant agricole.

Une subvention de 29 993 euros est sollicitée par CODEGAZ, l'équivalent d'une vingtaine de biodigesteurs de 10 m^3.

Le second dossier est présenté par SEVES.

Au Tchad, cette association intervient depuis 2009 avec le soutien du Sedif afin de développer le service public de l'eau potable.
Le Sedif a un budget plus conséquent que celui du Sigeif en matière de coopération décentralisée et des actions en commun ont déjà été réalisées dans un passé récent.

La présente action consiste à renforcer l'alimentation en eau au bénéfice de six villages dans la Province du Mandoul, au sud du pays, avec pour objectif d'améliorer la qualité et les performances économiques et environnementales du service ainsi que d'en professionnaliser la gestion.

SEVES sollicite une subvention de 20 000 euros pour ce projet qui est par ailleurs soutenu par le Sedif et qui devrait l'être, soit par le Grand Lyon, soit par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Mme Delbosq (L'Île-Saint-Denis) demande pour quelle raison le Sigeif investit moins que le Sedif pour la coopération décentralisée et pourquoi il ne subventionne pas davantage.

M. Herbillon (Maisons-Alfort) rappelle que le Sigeif a un budget moins conséquent que celui du Sedif (1 % consacré aux actions de coopération décentralisée).

Puis, **Mme Delbosq** (L'Île-Saint-Denis) s'interroge sur la participation du Sigeif en collaboration avec le Sedif sur ce projet qui concerne le service public de l'eau.

M. le président précise que les deux Syndicats interviennent respectivement dans leurs domaines de compétences ; en l'occurrence, le Sigeif intervient dans le domaine de l'électricité et dans le domaine du gaz.

M. Herbillon (Maisons-Alfort) ajoute que les actions menées avec le soutien du Sedif sont complémentaires. Pour rebondir sur la première question, **M. Herbillon** rappelle que lorsque

le Syndicat a initié la coopération décentralisée, il a eu pour principe de s'investir avec des sommes relativement modestes et un budget moins conséquent que celui du Sedif, dans des projets d'actions ayant un impact important vers des familles, des écoles… et veiller, enfin, à intervenir le plus souvent dans des pays qui ont eu des liens avec la France (Madagascar, Afrique, Laos, Cambodge…).

M. le président Guillet souligne que le service de l'eau a besoin, à un moment ou un autre, d'un mécanisme de pompage qui implique le recours à l'électricité. Cette énergie est fournie en particulier par des panneaux photovoltaïques. Le Sigeif intervient en complément du Sedif dans ce domaine.

Pour sa part, **M. Touly** (Wissous) indique que lors du lancement de la coopération décentralisée par le Sedif, il avait constaté que certaines associations de solidarité internationale avaient été créées « bizarrement » placées sous contrôle de grandes entreprises leur permettant ainsi de pouvoir conclure des contrats de marchés publics dans le cadre de l'aide humanitaire.

Dans le cas présent, ce n'est pas le cas, précise **M. le président Guillet**, les grandes entreprises ne souhaitant pas intervenir dans ces projets. C'est pour cette raison que le Sigeif et le Sedif viennent suppléer leur absence.

M. Herbillon (Maisons-Alfort) rebondit en précisant que le Sigeif travaille avec des associations qui sont reconnues, contrôlées, et auditionnées avec lesquelles pour certaines d'entre elles, le Syndicat possède maintenant une tradition de coopération.

M. le président Guillet indique que ces associations sont des ONG totalement indépendantes. Les actions menées par ce type d'associations envers des populations démunies portent à chaque fois une valeur d'exemplarité.

Par son expérience personnelle, **M. Della-Mussia** (Chennevières-sur-Marne) confirme que Madagascar est un pays extrêmement pauvre où la population est amenée à brûler, en effet, des bois précieux. Il pense, ainsi, pour sa part que ce programme de coopération décentralisée est très utile également en termes de biodiversité pour la planète.

Bien que Madagascar soit doté d'un potentiel très important, **M. le président Guillet** déplore la pauvreté de ce pays. L'utilisation du charbon de bois par la population, comme en Haïti, d'ailleurs, entraîne un déboisement très important générant des conséquences pour l'ensemble de la planète.

En tant que membre de l'association CODEGAZ, **M. Archambault** (Saint-Maurice) indique qu'il participe, à ce titre, aux différents projets menés par l'association et notamment celui portant sur le déploiement des biodigesteurs domestiques.
Pour l'avoir constaté lui-même sur place, il souligne l'importance considérable de ce programme soutenu par le Sigeif qui comporte non seulement une protection des territoires mais qui permet aussi d'offrir de la main-d'œuvre locale à une vingtaine de personnes. L'association CODEGAZ assure elle-même la formation du personnel à la construction des digesteurs, d'un accompagnement en termes d'éducation à l'utilisation du digestat auprès des villageois. De surcroît, à l'issue de la mise en œuvre du dispositif, CODEGAZ se charge quelques temps après, en complément, de vérifier sur place le bon fonctionnement des installations ce qui n'est pas toujours pratiqué par d'autres ONG.
D'ailleurs, il précise que prochainement, il devra lui-même se rendre à Madagascar pour constater les progrès réalisés localement.

M. le président Guillet remercie M. Archambault pour son précieux témoignage révélant le caractère sérieux de cette action.

Il n'y a pas d'autres observations.

M. Archambault ne prend pas part au vote pour le programme à Madagascar compte tenu de ses fonctions exercées au sein de l'association CODEGAZ.

Les délibérations correspondantes sont respectivement adoptées, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 7 - Élections
Rapporteur : M. le président Guillet

M. le président Guillet informe les délégués que M. Antoine Dupin, délégué titulaire de la commune de Meudon a démissionné de son mandat de conseiller municipal pour des raisons professionnelles incompatibles avec son mandat.

Il convient ainsi d'assurer son remplacement au sein des commissions dans lesquelles il avait été désigné. Il s'agit :

a - d'un membre suppléant à la commission d'appel d'offres

Le Sigeif a reçu la candidature de M. Christophe Scheuer, délégué titulaire de la commune de Meudon, pour siéger en tant que membre suppléant au sein de la commission d'appel d'offres du Sigeif.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Le Comité, a élu, selon les formes légales, un membre suppléant au sein de la commission d'appel d'offres du Syndicat :

En tant que membre suppléant : **M. Christophe Scheuer**, délégué titulaire de Meudon (92).

b - d'un membre à la commission Transports et mobilité durable

Le Sigeif a reçu la candidature de Madame Nagète Maatougui, déléguée titulaire de la ville de Colombes, pour siéger au sein de la commission Transports et mobilité durable.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Le Comité, a élu, selon les formes légales, un membre au sein de la commission Transports et mobilité durable :

En tant que membre : **Mme Nagète Maatougui**, déléguée titulaire de Colombes (92).

Mme Tricard, déléguée suppléante de Colombes présente les excuses de Mme Maatougui, qui n'a pu être présente à cette séance.

c - d'un membre au titre de la compétence électricité à la commission consultative des services publics locaux

Le Sigeif a reçu la candidature de M. Christophe Scheuer, délégué titulaire de la commune de Meudon, pour siéger en tant que membre à la commission consultative des services publics locaux au titre de la compétence électricité.

Il n'y a pas d'autres candidats.

Le Comité, a élu, selon les formes légales, un membre au sein de la commission consultative des services publics locaux au titre de la compétence électricité :

En tant que membre : **M. Christophe Scheuer**, délégué titulaire de Meudon (92).

Affaire n° 8 - Affaires de personnel
Rapporteur : Mme Ceccaldi-Raynaud, 7ème vice-présidente

a - Modifications apportées au tableau des effectifs et création de poste

Mme Ceccaldi-Raynaud propose au Comité de permettre le recours à différents cadres d'emploi et grade pour procéder au recrutement d'un technicien IRVE, d'un chef de projets énergies renouvelables et d'un cadre au service comptabilité. La délibération prévoit ainsi :

- La création d'un poste de technicien pour la Direction des services techniques, chargé du suivi des travaux et de la maintenance - exploitation du réseau des Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) du Sigeif.

- La création d'un poste de chef de projets énergies renouvelables, affecté au déploiement des projets solaires en toitures/ombrières et au sol de la Direction de la transition énergétique et innovation. Il assurera une veille sur les évolutions du secteur d'activité et sera en lien direct avec les collectivités et les partenaires.

- La création d'un poste de cadre en comptabilité pour la Direction administrative et financière, chargé du suivi de l'exécution budgétaire, de l'encaissement des redevances d'électricité et de gaz, des déclarations du fond de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée et des opérations de fin d'année. Le cadre participera aux projets transversaux, notamment la mise en œuvre d'une comptabilité analytique

- La possibilité de pourvoir au recrutement des cadres du service comptabilité dans le cadre d'emploi des attachés ou des rédacteurs, et du technicien de la Direction des travaux, soit par des agents titulaires, soit à défaut par des agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984.

Il n'y a pas d'observations.

La délibération correspondante est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

b - Modifications des conditions du télétravail au Sigeif

Mme Ceccaldi-Raynaud propose au Comité de faire évoluer les conditions du télétravail au Sigeif en appliquant les principes suivants, après concertation des agents :

- Le bénéfice du télétravail est réservé aux agents occupant un poste permanent à temps complet (stagiaire, titulaire, contractuel) et exerçant leur activité à temps plein ou à temps partiel avec une quotité qui doit être égale ou supérieure à 80 %.

  Les agents doivent se prévaloir d'une ancienneté minimum de six mois sur le poste qu'ils occupent.

- Télétravail régulier : un jour par semaine pouvant s'étendre, sous réserve des nécessités de service, à deux jours maximum par semaine.

  Le temps de présence sur le lieu d'affectation ne peut être inférieur à trois jours par semaine pour un agent exerçant ses fonctions en télétravail.

  Le télétravail n'est donc accessible aux agents autorisés à travailler quatre jours par semaine ou à temps partiel supérieur ou égal à 80 %, qu'à raison d'un jour par semaine maximum.

- Les agents ne télétravaillant pas régulièrement peuvent également bénéficier d'un quota de vingt jours flottant de télétravail par an.

  (Délibération 2019 - Un seul jour de télétravail par semaine pour quatre jours au bureau. Le télétravail n'était donc pas accessible aux agents autorisés à travailler à temps partiel ou à temps plein sur quatre jours).

Il n'y a pas d'observations.

La délibération correspondante est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 9 - Sem Sigeif Mobilités - Rapport annuel des administrateurs
Rapporteur : M. Monnet, 13ème vice-président

M. Monnet rappelle que le Sigeif est l'actionnaire majoritaire de la SEML Sigeif Mobilités qu'il a créée en 2016 pour accélérer le développement de la mobilités bio-GNV en Île-de-France. L'objet de la société a, par la suite, été élargi à la construction et l'exploitation d'installations de recharge électrique et en hydrogène.

Le rapport annuel des administrateurs qui a été remis aux délégués, présente l'activité de la SEML en 2020.

Les actionnaires de Sigeif Mobilités sont :

- Sigeif : à hauteur de 54 % du capital,
- Caisse des Dépôts : 33 %,
- Région IDF : 7 %,
- GRTGaz développement : 3 %,
- Syctom, Siaap et Siom de la Vallée de Chevreuse : 1 % chacun.

La gouvernance est assurée par un Conseil d'administration composé de onze administrateurs dont cinq représentent le Sigeif.

Depuis le 14 septembre 2020, ces représentants sont :

- M. Jean-Jacques Guillet, Président du Conseil d'administration
- M. Pierre Chevalier (Ville-d'Avray)
- M. Laurent Monnet (Saint-Denis)
- M. Éric Schindler (Neuilly-sur-Seine)
- M. Jean-Pierre Valentin (Carrières-sur-Seine)

Le Conseil d'administration s'est réuni à trois reprises en 2020 pour :

- L'attribution du contrat de construction et le financement des stations de Saint-Denis et de Réau.
- La prise de participation minoritaire dans deux sociétés : l'une, pour la construction d'une station bio-GNV au Coudray-Montceaux, et l'autre, la société Last Mhyle qui construira seize stations d'avitaillement en hydrogène en Île-de-France.
- L'approbation d'une nouvelle convention de mise à disposition de moyens par le Sigeif.
- L'arrêté des comptes 2019 et le vote du budget 2021.

Éléments stratégiques marquants en 2020 :

- Mise en service, le 5 août 2020, de la station d'avitaillement GNV/bi-GNV située à Gennevilliers.
- Mobilisation de deux emprunts, l'un contracté auprès de la Caisse d'Épargne de 1,4 M€ pour le financement de la station de Noisy-le-Grand, et l'autre de 0,9 M€ auprès du Crédit Agricole pour le financement de la station de Saint-Denis.

Par ailleurs, les travaux se sont poursuivis sur plusieurs stations :

- Wissous : les quatre pistes sont opérationnelles et desservies par neuf pistolets de distribution depuis le début 2021.
- Bonneuil-sur-Marne : la quatrième piste et les neuf pistolets de distribution ont été également mis en service en début d'année 2021. Par ailleurs, deux bornes de recharge électrique rapides ont été installées en bordure de la station.
- Noisy-le-Grand : la mise en service a eu lieu en janvier 2021.

Pour ce qui concerne la station de Réau :

- Le contrat de conception, réalisation et exploitation a été attribué à la société GNVERT, filiale d'ENGIE.
- Une promesse de vente pour l'acquisition du terrain a été signée, le 19 mai 2020, avec l'EPA Sénart, l'aménageur de la zone.
- Un emprunt de 3 100 k€ a été contracté auprès de la Caisse d'Épargne pour le financement de cette station.

Des études de faisabilité et de conception ont été réalisées pour la construction des stations d'avitaillement de Réau et de Compans.

S'agissant de la situation financière, les résultats financiers de la SEML à la fin de l'exercice 2020 font apparaître des résultats conformes, voire meilleurs, au Plan d'affaires approuvé par le Conseil d'administration du 16 décembre 2020.

L'activité des premières stations de la Sem étant particulièrement soutenue, le déficit constaté de 160 376 euros est moins important que celui qui était prévu dans le Plan d'affaires qui prévoyait un résultat déficitaire de 362 k€ à fin 2020.

Pour rappel, ce Plan d'affaires prévoyait un résultat positif à partir de 2023 (302 k€) et un compte de résultat cumulé qui devenait positif (297 k€) à partir de 2025.

M. le président Guillet précise que le déficit cumulé est évidemment plus important que celui indiqué mais il sera rattrapé assez rapidement. En effet, le nombre de clients des différentes stations augmente et le parc automobile équipé au GNV et bio-GNV est de plus en plus important. En France, on estime qu'en 2030, environ le tiers des véhicules « poids lourds » fonctionnera au GNV ; il s'agit là de la démonstration de la pertinence du réseau de la Sem Sigeif Mobiltés.
M. le président Guillet souligne que le Sigeif rend véritablement un service utile dans le cadre de la transition écologique. La prévision du déploiement du réseau à dix stations sur lequel le Sigeif s'est engagé, à la fois, politiquement vis-à-vis du Comité d'administration et auprès de la Commission européenne (subvention de la part de la commission de Bruxelles) sera atteint d'ici deux ou trois ans sans aucun problème. En termes de foncier, la difficulté subsiste toujours, toutefois, **M. le président Guillet** pense, pour sa part, qu'il sera possible d'aller au-delà.

M. Feugère (Châtenay-Malabry) se réjouit de la rapidité du déploiement de ces stations et demande quel est le profil de la clientèle qui s'approvisionne à ces bornes d'avitaillement.

M. le président Guillet répond que généralement ce sont des grandes entreprises (Monoprix…), des entreprises de transport (TAB…) y compris de transport de voyageurs (transports Suzanne…), ces derniers ayant converti leur flotte de véhicules à l'énergie propre.

M. Provot (Sigeif) ajoute que la station de Wissous avitaille, depuis peu, les bus remisés au dépôt de Wissous. En effet, certains dépôts, faute de place, n'ont pas la possibilité d'intégrer une station de recharge. C'est la raison pour laquelle le Sigeif entretient un dialogue constant avec Île-de-France Mobilités, l'objectif étant de mutualiser au maximum les installations de la Sem.

Île-de-France Mobilités prévoit que 80 % de son parc fonctionnera au GNV, d'ici quelques années, précise **M. le président Guillet**.

M. Della-Mussia (Chennevières-sur-Marne) félicite le Sigeif pour son engagement dans le déploiement des stations d'avitaillement GNV/bio-GNV et dans la méthanisation. Il pense, pour sa part, que ce dispositif permettra à échéance d'avoir une indépendance du gaz au niveau national mais aussi d'exercer une liberté de choix vis-à-vis de l'énergie où jusqu'à récemment l'électricité était « mise en avant ». De surcroît, il est favorable et satisfait du choix des lieux d'implantation des différentes stations GNV et de leur accessibilité, notamment dans les bassins de vie comme la station de Réau.

M. le président Guillet confirme que le Sigeif doit intervenir dans le domaine de la mobilité, mais également dans celui de la production. Actuellement, à peine 1 % du gaz distribué en Île-de-France est du biogaz. Aussi, selon la loi de la Transition énergétique de la croissance verte de 2015, l'objectif serait d'atteindre un taux de 10 %, en 2030, ce qui représente un effort important dans le domaine de la méthanisation.

Il n'y a pas d'autres observations.

Les cinq administrateurs représentant le Sigeif au sein de la SEML Sigeif Mobilités ne prennent pas part au vote.

La délibération correspondante est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 10 - Convention « ACTEE Merisier » avec la FNCCR sur l'efficacité énergétique des bâtiments scolaires
Rapporteur : M. Gauducheau, 2ème vice-président

Au dossier des délégués, est joint un projet de convention de partenariat entre la FNCCR, le Sigeif, le Smdegtvo et le Smoys.

Les trois Syndicats sont lauréats de l'appel à projet « ACTEE Merisier » lancé fin mars dernier par la FNCCR.

Cet appel à projet vise à soutenir financièrement les actions d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics, essentiellement scolaires maternels et élémentaires.

Ce soutien porte sur les études d'aide à la décision et de maîtrise d'œuvre mais également sur le recrutement d'économes des flux et l'acquisition d'outils de suivi des consommations énergétiques.

Pour répondre à l'appel à projet, les trois Syndicats ont lancé un appel à candidature, en mai dernier, pour recenser les communes intéressées par le dispositif. Les communes ayant répondu en seront les bénéficiaires finaux.

M. Gauducheau propose aux membres du Comité d'administration d'approuver la convention de partenariat entre la FNCCR, le Smdegtvo, le Smoys et le Sigeif, et d'autoriser le Président à la signer, ainsi que ses éventuels avenants.

Il n'y a pas d'observations.

La délibération correspondante est adoptée, à l'unanimité, après lecture.

Affaire n° 11 - Rapport au Comité : décisions prises par le Président en vertu de la délégation octroyée par le Comité d'administration
Rapporteur : M. Gauducheau, 2ème vice-président

Compte rendu des décisions prises par le Président du Sigeif sur la base de conventions types approuvées par le Comité ou sur la base d'une délégation en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales (délibération 20-28 du 14 septembre 2020) :

- *Conventions IRVE :*

Collectivités concernées	Date de la convention
GENNEVILLIERS	18/06/2021
VILLEPARISIS	20/07/2021
BELLOY-EN-FRANCE	01/09/2021
CHATOU	29/06/2021
FRESNES	08/06/2021
VILLENEUVE-LA-GARENNE	01/09/2021
FONTENAY-EN-PARISIS	18/06/2021
MARGENCY	01/09/2021
BOUFFÉMONT	11/08/2021
COLOMBES	20/08/2021

- *Conventions de maîtrise d'ouvrage :*

Communes concernées	Type de convention	Opérations	Date
CHELLES	MOT	SCIENCES	01/09/2021
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	MOT avenant	GLATIGNY	18/06/2021
MASSY	MOT	MOT APPLICATION	20/08/2021
MEUDON	MOT	OBEUF	09/06/2021
MEUDON	MOT	PORTO RICHE	09/06/2021
MEUDON	MOT	BABIE	09/06/2021
MEUDON	MOT	GOURAUD	09/06/2021

- Convention entre le Sigeif, le Sipperec et la commune de Fresnes, notifiée le 8 août 2021, dans le cadre du partenariat CEE Sigeif-Sipperec d'habilitation aux collectivités adhérentes, pour l'obtention de certificats pour la valorisation des actions de maîtrise de la demande d'énergie.

- Convention entre le Sigeif, le Sipperec et la commune de Saint-Mandé, notifiée le 21 juillet 2021, dans le cadre du partenariat CEE Sigeif-Sipperec d'habilitation aux collectivités adhérentes, pour l'obtention de certificats pour la valorisation des actions de maîtrise de la demande d'énergie.

- Convention entre le Sigeif, le Sipperec et la commune de Noisiel, notifiée le 24 juin 2021, dans le cadre du partenariat CEE Sigeif-Sipperec d'habilitation aux collectivités adhérentes, pour l'obtention de certificats pour la valorisation des actions de maîtrise de la demande d'énergie.

- Décision n° 21-04 du 2 août 2021 portant une demande de subvention à la Région Île-de-France pour des études relatives à la pose d'IRVE dans le territoire des communes

de Brou-sur-Chantereine, de Bouffémont, de Bagneux, d'Ivry-sur-Seine, de Marolles-en-Brie, de Morangis, de Montmorency et de Villeneuve-la-Garenne dans le cadre de la délibération du Comité d'administration du Sigeif n° 19-32 du 14 octobre 2019.

M. Touly (Wissous) demande si le nombre de conventions et de décisions annoncées représente un rythme normal depuis le dernier Comité d'administration.

M. le président Guillet répond que le rythme est variable et que le nombre peut paraître moins élevé par rapport à celui d'une commune.

Il n'y a pas d'autres observations.

Le Comité prend acte de ces conventions et de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 30.

Fait à Paris, le 11 octobre 2021
Le président,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

JEAN-JACQUES GUILLET
Maire de Chaville

Sigeif

SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

64 bis, rue de Monceau
75008 Paris
Téléphone + 33 (0)1 44 13 92 44

www.sigeif.fr